World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 16-18 novembre 2026

Distribution: générale

Date: 20 octobre 2026

Original: anglais

Point 7 de l'ordre du jour

WFP/EB.2/2026/7-A/5

Questions opérationnelles – plans stratégiques de pays

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (https://executiveboard.wfp.org/fr).

Plan stratégique de pays – Mali (2027-2031)

Durée	1er janvier 2027–31 décembre 2031
Coût total pour le PAM	674 442 453 dollars É.-U.
Score au titre du cadre relatif à l'obligation de rendre compte des résultats	3

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique pour le Mali (2027-2031) (WFP/EB.2/2026/7-A/5), pour un coût total pour le PAM de 674 442 453 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Coordonnateurs responsables:

M. M. Hollingworth
Sous-Directeur exécutif
Département des opérations liées aux programmes
courriel: matthew.hollingworth@wfp.org

Mme A. Samu
Directrice de pays
courriel: aline.samu@wfp.org

Le présent plan stratégique de pays (PSP) concorde avec le Plan stratégique du PAM pour 2026-2029 et repose sur les principes humanitaires et le cadre d'action approuvé du PAM.

Partenariats et priorités programmatiques stratégiques du PAM

1. En 2026, plus de 1,5 million de personnes devraient se trouver en situation d'insécurité alimentaire dite "de crise", voire pire, au Mali, dont près de 57 000 personnes à un niveau d'urgence, d'après les prévisions[1].

2. La malnutrition constitue un problème de santé publique majeur[2]: en 2025, 23,2 pour cent des enfants de moins de 5 ans souffraient d'un retard de croissance[3] et le taux de malnutrition aiguë globale s'élevait à 8,7 pour cent[4], soit une prévalence de la malnutrition dépassant les seuils d'urgence dans plusieurs régions. Les carences en micronutriments touchent 80 pour cent des enfants de moins de 5 ans[5].

3. Les femmes, les enfants, les réfugiés, les personnes handicapées, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les communautés touchées par un conflit et les déplacements font partie des populations les plus exposées à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. Les situations d'insécurité alimentaire les plus graves sont concentrées dans les régions de Menaka, de Gao, de Kidal, de Tombouctou et de Mopti[6].

4. Une évaluation indépendante du PSP pour le Mali (2020-2026)[7] a confirmé que l'atout particulier et la principale valeur ajoutée du PAM dans le pays résidaient dans la combinaison unique qu'il offrait: envergure opérationnelle, capacités d'analyse et savoir-faire technique. Fort de sa présence étendue sur le terrain, de la solidité de ses services d'appui logistique et de ses services communs, ainsi que de ses partenariats de longue date avec les institutions publiques, le PAM est particulièrement bien placé pour répondre aux besoins humanitaires immédiats tout en favorisant la résilience, la sécurité alimentaire et le renforcement des systèmes nationaux.

5. Le présent PSP est conçu pour faire face aux besoins humanitaires immédiats et réduire l'insécurité alimentaire et la malnutrition en renforçant la résilience des populations vulnérables et en consolidant les capacités des institutions maliennes à améliorer la qualité des programmes nationaux, à en étendre la couverture et à les pérenniser. Le PSP marque une réorientation stratégique, de l'aide humanitaire saisonnière à une protection sociale réactive face aux chocs, afin de favoriser des interventions plus durables face aux chocs récurrents.

[1] Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel. 2025. *Cadre harmonisé: Résultats de l'analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë courante en octobre-décembre 2025 et projetée en juin-août 2026*.

[2] Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, PAM et Réseau mondial contre les crises alimentaires. 2026 Global Report on Food Crises – Joint analysis for better decisions.

[3] Indice de la faim dans le monde. 2025. Scores établis selon l'indice de la faim dans le monde - Classement de 2025 (page Web en anglais).

[4] Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. 2026. Mali: Acute Malnutrition Situation for November 2025 – May 2026 and Projection for June - October 2026.

[5] Rapport mondial sur la nutrition. 2026. Rapport mondial sur la nutrition 2026.

[6] Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel. 2025. Cadre harmonisé: Résultats de l'analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë courante en octobre-décembre 2025 et projetée en juin-août 2026.

[7] Il est à noter que l'évaluation du PSP portait sur la période 2020-2024, avant que le PSP ne soit prolongé jusqu'en 2026.

6. Le PSP s'inscrit dans le droit fil de la Stratégie nationale pour l'émergence et le développement durable (2024-2033)[8], qui est elle-même ancrée dans la "Vision Mali 2063", le cadre à long terme dont s'est doté le pays pour la croissance socioéconomique et la résilience nationale. La stratégie rend compte de la détermination du pays à lutter contre l'insécurité alimentaire en investissant dans le capital humain, les moyens d'existence résilients et les systèmes alimentaires durables. Le PSP est également en phase avec les engagements internationaux pris par le Mali, à savoir réduire la malnutrition, améliorer l'accès à des aliments sûrs et nutritifs et renforcer la résilience des systèmes alimentaires[9], ainsi qu'avec l'engagement d'augmenter de 30 pour cent d'ici à 2030 le nombre d'écoles bénéficiant de programmes publics d'alimentation scolaire, pris par le Gouvernement dans le cadre de la Coalition pour l'alimentation scolaire.

7. Les priorités transversales seront systématiquement prises en compte dans tous les effets directs, notamment la promotion d'une alimentation nutritive, l'autonomisation des femmes et des filles, la protection et la responsabilité à l'égard des personnes touchées, la durabilité environnementale et la cohésion sociale. Le PAM fera en sorte que l'assistance soit accessible et adaptée aux besoins des différents groupes de population, en tenant compte des obstacles liés à l'accès, à la mobilité, à la sécurité et aux normes sociales. Dans le cadre du projet global du PAM relatif aux assurances à donner, le Bureau du PAM au Mali met en œuvre des procédures opératoires normalisées renforcées afin de garantir que les personnes ciblées reçoivent en temps voulu l'assistance qui leur est destinée.

8. Le PAM collaborera étroitement avec les institutions publiques, d'autres entités des Nations Unies, des organisations non gouvernementales (ONG) et des partenaires de développement de manière à assurer la cohérence avec les priorités nationales et à optimiser l'impact collectif. Une attention particulière sera accordée au renforcement des partenariats établis avec les acteurs locaux et décentralisés, à la promotion de l'ancrage local, à l'élargissement des programmes conjoints à l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix, ainsi qu'à la collaboration avec les institutions financières internationales, les instituts de recherche et le secteur privé pour favoriser le renforcement de la résilience, la production de données factuelles, l'innovation et la consolidation des systèmes nationaux.

9. Le système des Nations Unies et les partenaires de développement sont en phase avec les priorités définies dans la Stratégie nationale pour l'émergence et le développement durable, ce dont témoigne le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après le "plan-cadre de coopération") pour 2027-2031 établi pour le Mali. Les effets directs du PSP découlent des priorités établies dans le plan-cadre de coopération, notamment la croissance économique durable et inclusive, le développement du capital humain et le renforcement des systèmes de gouvernance, et y contribuent. Ils s'inscrivent également dans le cadre des plans de réponse des Nations Unies aux besoins humanitaires au Mali, qui accordent la priorité à l'assistance vitale ainsi qu'à l'appui destinés aux populations les plus vulnérables dans les zones où les besoins humanitaires sont les plus aigus.

[8] Ministère de l'économie et des finances.2024. Stratégie nationale pour l'émergence et le développement durable (SNEDD 2024–2033).

[9] Ibid.

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les populations touchées par une crise au Mali sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels avant, pendant et après les chocs

10. Au titre de l'effet direct 1 du PSP, le PAM fournira, dans le cadre de l'activité 1, une assistance alimentaire et nutritionnelle d'urgence directe aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, aux réfugiés et aux ménages vulnérables des communautés d'accueil touchées par un choc. La priorité sera donnée aux ménages classés en phase 4 ou plus du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) et, sous réserve des ressources disponibles, aux ménages en phase 3 de l'IPC en cas de facteurs aggravants tels que les chocs d'origine météorologique, les déplacements ou la malnutrition.

11. Dans le cadre de l'activité 1, le PAM favorisera aussi une protection sociale réactive face aux chocs, qui constitue une réponse plus prévisible aux situations de vulnérabilité récurrentes. Dans le cadre d'une initiative conjointe, le PAM et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) fourniront aux ménages vulnérables une aide monétaire régulière, assortie de transferts complémentaires en cas de chocs, sur la base d'analyses utilisées pour l'alerte rapide et de mécanismes de déclenchement convenus. Au fil du temps, l'assistance sera fournie dans une mesure croissante par les systèmes nationaux, notamment les mécanismes de protection sociale, tandis que le PAM continuera d'apporter une aide humanitaire directe dans les zones où soit les systèmes nationaux ne sont pas opérationnels, soit des problèmes liés à l'accès et à la sécurité perdurent.

12. Le PAM collaborera avec le Commissariat à la sécurité alimentaire du Mali et d'autres institutions publiques pour renforcer leurs capacités en matière de préparation, d'interventions d'urgence et de relèvement, entre autres en ce qui concerne les systèmes d'alerte rapide, l'action anticipatoire, les mécanismes de ciblage et la coordination des interventions d'urgence. Le PAM travaillera également avec les systèmes et mécanismes nationaux en vue d'améliorer leur état de préparation.

13. L'assistance alimentaire sera fournie en collaboration avec les autorités nationales par l'intermédiaire du Commissariat à la sécurité alimentaire et complétée par des mécanismes de financement des risques de catastrophe, dont un dispositif d'assurance global. Le ciblage sera réalisé à partir d'analyses du Cadre harmonisé, de la dynamique des déplacements et des évaluations de la vulnérabilité au niveau des ménages, après validation par les communautés et en coordination avec les pouvoirs publics et les partenaires. Le PAM s'efforcera d'utiliser progressivement le registre social unifié du Mali et de s'y conformer, à mesure que la couverture et la qualité des données qu'il contient s'amélioreront. Les modalités de transfert (espèces, bons et vivres) seront sélectionnées en fonction du contexte, des difficultés d'accès, des risques et des préférences des bénéficiaires.

14. Le volet soutien nutritionnel d'urgence de l'activité 1 sera axé sur la prévention et la prise en charge de la malnutrition aiguë modérée par un appui nutritionnel spécialisé et des interventions visant à faire évoluer la société et les comportements. Les enfants de 6 à 23 mois et les filles et les femmes enceintes ou allaitantes dans les ménages vivant dans des zones relevant de la phase 3 ou plus de l'IPC recevront des compléments nutritionnels pour prévenir la malnutrition, et les enfants de 6 à 59 mois présentant une malnutrition aiguë modérée bénéficieront d'une supplémentation ciblée. Les enfants souffrant d'émaciation sévère ou de complications médicales seront orientés vers des structures de santé, et les autres bénéficieront de services de prévention intégrés dispensés en partenariat avec l'UNICEF.

15. Les priorités transversales intégrées aux activités relevant de cet effet direct consistent notamment à favoriser une bonne nutrition et une alimentation saine, à garantir la protection et la responsabilité à l'égard des personnes touchées, à soutenir la durabilité environnementale et à promouvoir l'ancrage local et l'inclusion. Le ciblage reposera sur une démarche combinant l'analyse de la vulnérabilité, la validation communautaire et la prise en compte des préférences des bénéficiaires, de manière à assurer aux personnes déplacées, aux réfugiés et aux autres groupes vulnérables un accès sûr et équitable à l'assistance.

Effet direct 2 du plan stratégique: Les populations en situation d'insécurité alimentaire et à risque parviennent à une plus grande autosuffisance, ont accès à une alimentation nutritive et saine, disposent de moyens d'existence diversifiés et sont plus résilientes face aux chocs récurrents

16. Au titre de l'effet direct 2, le PAM entend réduire les besoins humanitaires et mettre en place des stratégies vers l'autosuffisance, conformément au mandat, aux atouts particuliers et au Plan stratégique du PAM. Dans le cadre de l'activité 2, le PAM épaulera les communautés vulnérables en exécutant en concertation avec elles un programme intégré à dimension nutritionnelle axé sur la résilience qui combinera des activités de création d'actifs, de diversification et d'amélioration des moyens d'existence, de développement des filières, d'alimentation scolaire utilisant la production locale et de prévention de la malnutrition.

17. Les activités de création d'actifs ou activités "Assistance alimentaire pour la création d'actifs" serviront de points d'entrée au programme intégré du PAM axé sur la résilience, en constituant le socle sur lequel les interventions ultérieures seront conduites. Ces activités, d'une part, permettront aux ménages d'accéder régulièrement à des produits alimentaires ou à des espèces, et d'autre part, appuieront la restauration des écosystèmes et les infrastructures communautaires.

18. L'appui aux petits exploitants agricoles se concentrera sur la gestion après-récolte, la création de valeur, l'amélioration de l'accès aux marchés, y compris associés aux systèmes de protection sociale, et des moyens d'existence. Le PAM s'emploiera également à développer l'alimentation scolaire utilisant la production locale et de l'intégration d'interventions à dimension nutritionnelle et d'interventions visant à faire évoluer la société et les comportements.

19. Il établira les priorités pour venir en aide aux communautés en fonction d'une combinaison de facteurs: gravité des besoins, notamment l'insécurité alimentaire récurrente et l'exposition aux chocs d'origine météorologique; ampleur des déplacements de population; et possibilités offertes d'accélérer la transition entre l'aide d'urgence relevant de l'effet direct 1 et les programmes axés sur la résilience et l'autosuffisance. Des outils et approches de planification participative seront utilisés pour le ciblage et une attention particulière sera portée aux femmes, aux jeunes et aux groupes de populations vulnérables.

20. Le PAM mobilisera un éventail diversifié de partenaires, notamment d'autres entités des Nations Unies (en particulier l'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds international de développement agricole), l'Agence allemande de coopération internationale et d'autres partenaires de développement, des ONG, la société civile, des instituts de recherche et le secteur privé, en exploitant leurs atouts respectifs pour optimiser l'impact collectif. Le PAM favorisera également l'innovation et les programmes fondés sur des données factuelles par la collaboration avec des universités et des centres de recherche.

21. Les programmes du PAM axés sur la résilience encourageront l'adoption d'une alimentation nutritive et saine en appuyant les plateformes communautaires et les interventions visant à faire évoluer la société et les comportements, une attention particulière étant accordée aux femmes, aux enfants et aux autres groupes vulnérables. Le PAM associera les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les réfugiés, les communautés d'accueil, les femmes et les communautés pastorales minoritaires à l'établissement des priorités et à la définition des interventions, favorisant ainsi la prise en main et l'ancrage au niveau local. La durabilité environnementale fera partie intégrante des activités par l'appui apporté à la restauration des écosystèmes, à la gestion durable des ressources naturelles et à la mise en place de moyens d'existence résilients.

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: Le Gouvernement est en mesure d'améliorer la qualité, la couverture et la viabilité des filets de sécurité à dimension nutritionnelle et des programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale pour les personnes les plus vulnérables

22. Au titre de l'effet direct 3 du PSP, le PAM s'emploiera, dans le cadre de l'activité 3, à renforcer la capacité du pays à appuyer le développement du système national de protection sociale et du programme national d'alimentation scolaire utilisant la production locale.

23. Il aidera le Gouvernement à renforcer le système national de protection sociale pour améliorer la qualité, la couverture et la viabilité des filets de sécurité à dimension nutritionnelle. L'appui sera axé sur le renforcement des cadres d'action, des capacités institutionnelles, des mécanismes de mise en œuvre et des systèmes de données tout en améliorant la réactivité face aux chocs et en contribuant à la mise en service du registre social unifié comme outil de ciblage, de coordination et de transposition à l'échelle voulue.

24. Le PAM s'attachera aussi à renforcer les capacités institutionnelles et techniques de gestion des données et de l'information dans le système national de protection sociale, notamment en ce qui concerne les capacités de collecte de données et d'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition, tout en encourageant l'innovation et l'utilisation d'outils permettant de rendre compte de l'action menée, d'assurer un suivi et de prendre des décisions sur la base de données factuelles.

25. Le PAM appuiera les programmes publics d'alimentation scolaire utilisant la production locale, en s'efforçant notamment de renforcer les cadres de gouvernance, d'améliorer la qualité et la viabilité des programmes, et de favoriser le resserrement des liens entre les activités de repas scolaires et les systèmes alimentaires locaux. L'appui apporté concernera en outre l'élaboration de normes nationales, les systèmes de suivi et les mécanismes de financement pérennes, y compris un renforcement du financement national en faveur de l'alimentation scolaire.

26. Pour obtenir cet effet direct, le PAM travaillera en partenariat avec l'UNICEF, la Banque mondiale et d'autres parties prenantes afin de renforcer la cohérence des politiques, la mise en œuvre des programmes et la protection sociale à dimension nutritionnelle. La collaboration avec la Direction nationale de la protection sociale et de l'économie solidaire, l'entité publique chargée de coordonner les interventions de protection sociale, contribuera à mettre en place un système national de protection sociale plus efficace, plus inclusif et plus durable.

27. Le PAM combinera le renforcement des systèmes au titre de l'effet direct 3 du PSP et la mise en œuvre des programmes relevant de l'effet direct 1, de manière à favoriser la montée en puissance progressive des systèmes publics de protection sociale et des compétences y afférentes. La transition vers une prise en main à plus grande échelle par les acteurs nationaux se fera de manière progressive et sous certaines conditions, en fonction des

capacités institutionnelles, du fonctionnement des systèmes, de la disponibilité des financements et des difficultés liées au contexte.

28. Les priorités transversales, notamment celles consistant à favoriser une bonne nutrition et une alimentation saine, à autonomiser les femmes et les filles et à faire progresser l'égalité, à garantir la protection et la responsabilité à l'égard des personnes touchées, à intégrer la durabilité environnementale et à promouvoir l'ancrage local, seront systématiquement prises en compte tout au long de la réalisation de cet effet direct. Le PAM favorisera une plus grande appropriation nationale de la conception et de la mise en œuvre des programmes, en collaborant avec les acteurs nationaux et locaux afin de renforcer leur capacité à mettre en œuvre des programmes de qualité viables et à fort impact, en tenant dûment compte de l'obligation de rendre compte.

Effet direct 4 du plan stratégique de pays: Le Gouvernement et la communauté humanitaire au Mali sont en mesure de venir en aide aux personnes vulnérables et de faire face aux besoins et aux situations d'urgence avec efficience et efficacité

29. Au titre de l'effet direct 4 du PSP, le PAM fournira des services à la demande et des services de transport aérien au Gouvernement et à la communauté humanitaire afin de permettre la conduite d'interventions efficientes et efficaces face aux situations d'urgence et aux besoins humanitaires.

30. Dans le cadre de l'activité 4, le PAM fournira des services liés à la logistique et à la chaîne d'approvisionnement ainsi que des services communs, notamment l'entreposage, le transport, l'appui aux achats, la gestion du parc automobile et des convois, et le partage des locaux au profit des acteurs humanitaires. Le PAM organisera également des formations dans les domaines de l'appui logistique et de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments à l'intention des ministères techniques concernés, des autorités décentralisées, des partenaires coopérants et des entités des Nations Unies.

31. Dans le cadre de l'activité 5, le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies assurera des services de transport aérien de passagers et de fret sûrs, fiables et d'un bon rapport coût-efficacité vers des destinations reculées, facilitant ainsi l'accès humanitaire aux populations vulnérables et les évacuations sanitaires ainsi que les déplacements du personnel des Nations Unies et des acteurs de l'action humanitaire. Le PAM se coordonnera avec d'autres prestataires de services de transport aérien humanitaire, dont le Comité international de la Croix-Rouge, en vue de renforcer la sécurité aérienne et l'efficacité des opérations.

32. Les activités relevant de cet effet direct tiendront compte de la durabilité environnementale, en encourageant l'adoption de pratiques qui réduisent l'empreinte environnementale des opérations le long des chaînes d'approvisionnement.

Hiérarchisation des priorités

33. Les décisions relatives à la hiérarchisation des priorités seront prises en fonction de l'ampleur des besoins, des atouts particuliers du PAM, de la faisabilité opérationnelle et de l'impact potentiel. Les priorités géographiques seront établies à partir des analyses fondées sur le Cadre harmonisé, de la dynamique des déplacements et de l'exposition aux chocs liés au climat. Le PAM donnera la priorité aux populations touchées par une crise dans les zones connaissant une insécurité alimentaire en phase 4 ou plus de l'IPC ou abritant un grand nombre de personnes déplacées, tout en se ménageant une souplesse suffisante pour être à même de répondre à l'apparition de nouveaux besoins ailleurs, selon l'évolution des conditions. Dans ces zones, l'assistance alimentaire et nutritionnelle destinée à sauver des vies restera la priorité absolue.

34. À partir des données factuelles, des évaluations et des enseignements tirés de ses activités, le PAM donnera la priorité à la qualité de l'action menée plutôt qu'à sa portée; ainsi, s'il se voit contraint de faire des choix, il optera pour l'apport d'une assistance adéquate sur le plan financier, ou calorique et nutritionnel, à un nombre réduit de bénéficiaires, plutôt que pour l'apport d'une assistance insuffisante à davantage de bénéficiaires. Les déplacements et l'exposition aux chocs pourront éclairer le ciblage initial dans les situations d'urgence, mais les populations touchées feront l'objet d'un ciblage fondé sur la vulnérabilité dès que les conditions opérationnelles le permettront. Les mécanismes utilisés pour mobiliser les communautés et rendre compte de l'action menée aideront à procéder à un ciblage transparent, équitable et adapté au contexte. Les bons électroniques seront la modalité de transfert privilégiée lorsque les conditions le permettront, compte tenu des préférences des bénéficiaires, du rapport coût-efficacité et de l'efficience des bons, ainsi que de leur contribution aux marchés locaux.

35. Le PAM a conçu le présent PSP de manière qu'il soit ciblé et intégré, les ressources étant principalement affectées aux activités pour lesquelles le PAM dispose d'atouts particuliers avérés et qu'il peut mettre en œuvre à l'échelle voulue. Les activités dont les perspectives de financement sont limitées, notamment l'alimentation scolaire ne relevant pas du programme intégré du PAM axé sur la résilience, les initiatives de transformation des aliments et les services numériques destinés aux pouvoirs publics ont été exclues du PSP. La solidité des partenariats et la complémentarité des interventions resteront essentielles pour optimiser l'impact collectif et l'utilisation efficace des ressources disponibles.

Stratégies de transition

36. Le PSP repose sur l'hypothèse selon laquelle, malgré des situations d'urgence récurrentes, le Gouvernement assumera progressivement un rôle de plus en plus prépondérant dans la gestion des programmes relatifs à la sécurité alimentaire, à la nutrition, à la protection sociale et à la résilience. À mesure que les systèmes nationaux arriveront à maturité et que le programme public de protection sociale s'étendra, le PAM mettra de plus en plus l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles et l'appui aux systèmes publics. Cette démarche s'inscrit dans le droit fil de l'engagement pris par le Gouvernement de renforcer l'appropriation nationale et de réduire la dépendance à l'égard de l'aide extérieure au fil du temps.

37. Le PAM appuiera le transfert des responsabilités aux institutions publiques, d'une manière progressive et adaptée au contexte, sous réserve que les conditions de sécurité, l'accès opérationnel et les capacités institutionnelles le permettront. Tout en conservant sa capacité d'intervention en cas de chocs survenant brutalement, le PAM appuiera d'une manière croissante les approches pilotées par le pays pour lutter contre la vulnérabilité chronique, soutenir le relèvement et renforcer la résilience. Les interventions axées sur la résilience continueront d'être ancrées dans les politiques et programmes nationaux et mises en œuvre en étroite collaboration avec les ministères et les partenaires gouvernementaux, ce qui permettra une meilleure prise en charge par les acteurs nationaux et un renforcement des capacités institutionnelles. Le PAM aidera le Gouvernement à prendre progressivement les rênes lorsque les systèmes et les capacités seront suffisamment développés, notamment dans les programmes de protection sociale et d'alimentation scolaire, mais continuera à fournir un appui opérationnel direct lorsque les besoins, les déficits de capacités ou les difficultés contextuelles l'exigeront.

ANNEXE I

Aperçu de la ligne de visée du plan stratégique pour le Mali

TABLEAU 1: APERÇU DE LA LIGNE DE VISÉE DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE MALI (2027-2031)				
Impact	**Élimination de la faim**			
Domaine d'action privilégié	**Intervention face à une crise**	**Renforcement de la résilience**	**Renforcement de la résilience**	**Intervention face à une crise**
Effet direct du PSP	**Effet direct 1 du PSP**: Les populations touchées par une crise au Mali sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels avant, pendant et après les chocs.	**Effet direct 2 du PSP**: Les populations en situation d'insécurité alimentaire et à risque parviennent à une plus grande autosuffisance, ont accès à une alimentation nutritive et saine, disposent de moyens d'existence diversifiés et sont plus résilientes face aux chocs récurrents.	**Effet direct 3 du PSP**: Le Gouvernement est en mesure d'améliorer la qualité, la couverture et la viabilité des filets de sécurité à dimension nutritionnelle et des programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale pour les personnes les plus vulnérables.	**Effet direct 4:** Le Gouvernement et la communauté humanitaire au Mali sont en mesure de venir en aide aux personnes vulnérables et de faire face aux besoins et aux situations d'urgence avec efficience et efficacité.
Activité	**Activité 1:** Fournir une assistance alimentaire d'urgence à dimension nutritionnelle aux populations touchées par des chocs, notamment une assistance sous la forme d'une protection sociale réactive face aux chocs, tout en renforçant les capacités nationales en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise.	**Activité 2:** Offrir des ensembles intégrés et à dimension nutritionnelle d'interventions axées sur la résilience, notamment dans le domaine de l'alimentation scolaire utilisant la production locale, à l'intention des populations en situation d'insécurité alimentaire et à risque, afin de renforcer la résilience des individus, des ménages et des communautés et de s'attaquer aux causes immédiates et profondes de la malnutrition.	**Activité 3:** Renforcer les capacités nationales qui appuient le développement du système national de protection sociale et du programme national d'alimentation scolaire utilisant la production locale.	**Activité 4:** Fournir des services à la demande au Gouvernement et à la communauté humanitaire.
				Activité 5: Fournir des services de transport aérien à la communauté humanitaire.

ANNEXE II

Budget du portefeuille de pays établi compte tenu des besoins et ventilation des coûts par effet direct du plan stratégique de pays (*en dollars*)

TABLEAU 2: BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS ÉTABLI COMPTE TENU DES BESOINS (*en dollars*)							
Effet direct du PSP	**Activité**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**Total**
1	1	73 235 893	74 032 126	74 507 826	75 042 815	75 495 066	**372 313 726**
2	2	41 540 222	41 547 242	41 615 008	41 716 153	41 935 247	**208 353 872**
3	3	2 309 808	2 217 621	2 224 935	2 224 352	2 230 841	**11 207 557**
4	4	458 684	459 292	461 541	462 189	464 344	**2 306 051**
	5	12 260 903	13 881 636	15 790 030	17 916 056	20 412 622	**80 261 247**
Total		**129 805 510**	**132 137 917**	**134 599 340**	**137 361 566**	**140 538 121**	**674 442 453**

TABLEAU 3: VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS (*en dollars*)					
	Effet direct 1 du PSP	**Effet direct 2 du PSP**	**Effet direct 3 du PSP**	**Effet direct 4 du PSP**	**Total**
Domaine d'action privilégié	**Intervention face à une crise**	**Renforcement de la résilience**	**Renforcement de la résilience**	**Intervention face à une crise**	
Transferts	285 965 657	160 395 985	9 203 894	69 135 692	**524 701 228**
Mise en œuvre	39 058 443	21 493 026	580 000	3 079 316	**64 210 785**
Coûts d'appui directs	24 566 253	13 748 427	739 634	5 453 716	**44 508 031**
Total partiel	**349 590 353**	**195 637 438**	**10 523 528**	**77 668 724**	**633 420 043**
Coûts d'appui indirects	22 723 373	12 716 433	684 029	4 898 574	**41 022 409**
Total	**372 313 726**	**208 353 872**	**11 207 557**	**82 567 298**	**674 442 453**

ANNEXE III

Nombre de bénéficiaires par année

TABLEAU 4: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR ANNÉE						
	2027	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**Total**
Total (hors chevauchement)	950 060	950 060	950 060	950 060	950 060	**2 937 600**

ANNEXE IV

Suivi, évaluation, données factuelles et gestion des risques

Données factuelles sur lesquelles repose le présent plan stratégique

1. **Données factuelles:** l'évaluation indépendante du PSP pour le Mali (2020-2026)[1] a confirmé que le PAM avait fait considérablement progresser la sécurité alimentaire, la nutrition et la cohésion sociale au Mali, tout en générant des avantages indirects tels que la réduction de l'exode rural, l'intensification de l'activité économique du secteur privé et l'amélioration de l'accès aux services de santé et d'éducation.

 - **Suite donnée dans la conception du PSP**: Dans le cadre du présent PSP, le PAM poursuivra son action au Mali en s'appuyant sur sa capacité avérée à intervenir efficacement dans des environnements complexes à haut risque, tout en contribuant au renforcement des systèmes nationaux. Le PAM tirera parti de sa forte présence sur le terrain et de sa capacité à mener ses activités à l'échelle voulue dans des contextes en proie à l'insécurité pour appuyer la mise en œuvre des priorités nationales en matière de sécurité alimentaire et de nutrition**.**

2. **Données factuelles:** Les enseignements tirés des opérations montrent l'importance de veiller à ce que les transferts soient d'un montant substantiel et destinés à garantir l'adéquation nutritionnelle, en privilégiant la qualité de l'aide plutôt qu'une couverture plus large avec des rations réduites[2].

 - **Suite donnée dans la conception du PSP:** Dans le cadre de ce PSP, le PAM entend resserrer son portefeuille d'activités et hiérarchiser plus efficacement les priorités, en affectant principalement les ressources là où il peut obtenir un impact optimal. Il privilégiera l'adéquation nutritionnelle, un ciblage renforcé et des valeurs de transfert adéquates de façon à obtenir les résultats escomptés en matière de sécurité alimentaire, tout en se concentrant sur les populations les plus durement touchées par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

3. **Données factuelles:** Une évaluation décentralisée des opérations du PAM au Sahel a fait apparaître que les activités axées sur la résilience avaient des effets positifs, en particulier dans les environnements stables, et qu'elles devaient être renforcées dans les zones tampons.

 - **Suite donnée dans la conception du PSP:** Le PSP met fortement l'accent sur la convergence entre les actions d'urgence et celles visant à renforcer la résilience, en s'attachant tout particulièrement à accompagner la transition des zones tampons, afin qu'elles passent d'une assistance d'urgence à des programmes intégrés axés sur la résilience.

4. **Données factuelles**: En ce qui concerne les programmes de repas scolaires, à l'issue d'une étude SABER[3] (approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation) réalisée en 2024 au Mali, il a été recommandé de mettre plus particulièrement l'accent sur le renforcement du cadre institutionnel et de la gouvernance intersectorielle, l'amélioration de la planification budgétaire et la mobilisation de financements nationaux pérennes.

[1] "Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Mali (2020-2024)" (WFP/EB.2/2024/6-C/3).

[2] PAM. 2025. *The negative effect of funding cuts on food and nutrition security in Mali*; PAM. 2024. *Évaluation de la réponse d'urgence du PAM aux crises prolongées au Sahel et dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et centrale 2018-2023*.

[3] Mise au point par le Groupe de la Banque mondiale en 2011, la méthode SABER désigne l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation (page Web en anglais uniquement).

- **Suite donnée dans la conception du PSP:** le PAM appuiera l'application de normes nationales de qualité pour des menus nutritifs et l'exécution des programmes, ainsi que la mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation et de dispositifs permettant de rendre compte de l'action menée, dans le but d'assurer le bon fonctionnement, la transparence et la pérennisation du programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale.

Modalités de suivi, d'évaluation et de production de données factuelles

5. Le PAM investira dans des systèmes de suivi des processus, des produits et des effets directs afin de renforcer le respect de l'obligation de rendre compte, de favoriser une gestion évolutive et d'améliorer la conception et la mise en œuvre des programmes. Des données de référence ventilées par sexe et par âge seront recueillies en 2027 au moyen d'enquêtes, de données secondaires, de groupes de discussion et d'études thématiques. Le suivi permettra d'évaluer les résultats du PSP et la mise en œuvre des priorités transversales du PAM en vue de recueillir des données sur l'impact obtenu.

6. Les modalités de suivi seront centrées sur les personnes et tiendront compte des questions de protection, en restant suffisamment souples pour s'adapter aux contraintes liées aux capacités et aux difficultés d'accès. Le PAM combinera le suivi sur le terrain et le suivi par des tiers, les solutions numériques, le suivi à distance, le suivi post-distribution et la surveillance des marchés en adoptant une démarche qui tient compte des risques. La validation et le recoupement des données seront réalisés conformément aux procédures établies.

7. Les activités de suivi et d'évaluation seront mises en œuvre en collaboration avec les pouvoirs publics et les partenaires, notamment en lien avec les objectifs et résultats communs. Le PAM renforcera la production de données factuelles en nouant des partenariats avec des universités et des institutions de recherche et, par ailleurs, les mécanismes communautaires de remontée de l'information – dont la ligne téléphonique gratuite, les services d'assistance, les comités chargés des réclamations communautaires, et les mécanismes de remontée des informations aux échelons hiérarchiques supérieurs – favoriseront le respect de l'obligation de rendre compte et l'amélioration continue des programmes.

8. Le PAM améliorera son suivi du ciblage en procédant à des vérifications des bénéficiaires et en analysant les risques d'inclusion et d'exclusion. Les constatations serviront à améliorer les approches de ciblage et contribueront, dans la mesure du possible, au renforcement des systèmes nationaux, notamment les initiatives visant à renforcer la couverture, l'interopérabilité et la protection des données du registre social unifié.

9. Le PSP fera l'objet d'une évaluation indépendante en 2030, d'un examen à mi-parcours en 2028 et d'une évaluation thématique décentralisée en 2028 afin d'évaluer les résultats obtenus, d'éclairer la gestion évolutive et d'étayer la planification stratégique.

Mesures de gestion et d'atténuation des risques

10. Le PAM applique une approche adaptative de la gestion des risques, consistant à réévaluer en permanence les risques et les mesures d'atténuation en fonction de l'évolution de la situation, des seuils prédéfinis de remontée de l'information aux échelons hiérarchiques supérieurs et des scénarios d'urgence. Les risques graves qui pourraient nuire à la réalisation des effets directs du PSP feront l'objet d'une attention particulière.

11. Pour atténuer les risques, le PAM renforcera les systèmes de suivi et de contrôle ainsi que les systèmes visant à donner des assurances, adaptera les modalités de mise en œuvre le cas échéant, notamment en assouplissant ces modalités ou en recourant à la gestion à distance, et renforcera la coordination avec les homologues gouvernementaux, les partenaires coopérants et les autres parties prenantes.

12. Au Mali, les risques stratégiques sont principalement liés aux déficits de financement et aux hypothèses concernant la stabilisation et les capacités institutionnelles. En cas de déficit de financement, le PAM appliquera des mesures de hiérarchisation des priorités et adaptera ses stratégies de partenariat et de mobilisation de ressources, en consacrant principalement les ressources disponibles à l'apport d'une assistance vitale. Les risques opérationnels, notamment l'insécurité, les difficultés d'accès et les pénuries de carburant, peuvent perturber l'accès humanitaire et l'acheminement de l'assistance. Le PAM atténuera ces risques par divers moyens: stratégies d'accès renforcées, mobilisation des communautés, procédures de remontée de l'information aux échelons hiérarchiques supérieurs, coordination civilo-militaire, mesures de prévention et de lutte contre l'exploitation et des atteintes sexuelles, et mesures d'urgence comme l'utilisation des stocks de réserve de carburant ou le choix d'autres itinéraires. Les risques fiduciaires, notamment la fraude, la corruption et le détournement de l'aide, seront maîtrisés par les moyens suivants: contrôles internes rigoureux, mécanismes permettant de rendre compte de l'action menée, suivi et mesures visant à donner des assurances en tenant compte des risques. Les risques financiers, notamment l'inflation et les difficultés de transport saisonnières, peuvent entraîner une hausse des coûts malgré la parité entre le franc CFA et l'euro. Le PAM atténuera ces risques par les moyens suivants: planification, analyse des marchés et ajustements des valeurs des transferts, calendriers d'approvisionnement et modalités de mise en œuvre.

ANNEXE V

Liens vers les ressources techniques et connexes

De plus amples renseignements relatifs aux opérations et aux budgets peuvent être consultés sur le portail de données sur les PSP[1].

[1] Conformément à la "politique en matière de plans stratégiques de pays", approuvée par le Conseil d'administration (WFP/EB.2/2016/4-C/1/Rev.1).

Liste des sigles utilisés dans le présent document

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
ONG	organisation non gouvernementale
PSP	plan stratégique de pays
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance